

COMMUNE DE LEZINNES

Compte rendu de la séance du vendredi 28 juillet 2023

Secrétaire de la séance: Claudine DILIGENT

Présents : Michel BRUMEAUX, Bernard LAURIN, Hubert NICOLLE, Audrey LACROIX, Alain FERDIN, Claudine DILIGENT, Franck DUTOIT

Représentés : José MENARD, Ilan KLAPWIJK, Guy DUPAS

Absents ou excusés : Jeannine RIS, Lucas LACROIX

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation PV séance du 29/06/2023

Délibération :

- Vente de la maison LEGS M LANDONI

Délibérations :

Vente de la maison LEGS M LANDONI (DEL 2023 070)

Le Maire suppléant expose que la commune a reçu en legs, de la part de M. Landoni, une habitation située 5 chemin de la Roulée à Chassignelles 89160.

Par une première délibération, en date du 3 décembre 2020, ce legs a été accepté. Une seconde délibération a été adoptée le 19 septembre 2021 pour prendre les premières mesures conservatoires à propos du mobilier de cette habitation. Enfin, par deux délibérations, du 17 février 2022 et du 20 juin 2022, le conseil municipal a décidé à l'unanimité sa mise en vente.

Le SGC d'Avallon estime que le conseil municipal doit statuer sur une fourchette de prix pour cette vente.

Le Maire suppléant propose au Conseil Municipal de décider la vente de ce bien immobilier à un montant compris entre 55 000 et 70 000 euros et de donner au Maire toute délégation pour signer les actes afférents à cette transaction.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

- **Décide** : la vente de ce bien immobilier à un montant compris entre 55 000 et 70 000 euros

Et

- **Autorise** : le Maire toute délégation pour signer les actes afférents à cette transaction.

| | | | | | | | | |
|-------|------|----|--------|---|-------------|---|---------------|---|
| VOTES | Pour | 10 | Contre | 0 | Abstentions | 0 | Refus de vote | 0 |
|-------|------|----|--------|---|-------------|---|---------------|---|